



Communiqué

Fait à Nîmes le 12 mai 2019

Égalité des droits entre les travailleur.euses !

Le 16 mai prochain, des travailleuses et travailleurs de l'agriculture, (salarié.es détaché.es), pour la plupart Marocain.es et espagnol.es embauché.es sous contrat intérimaire par une agence d'interim espagnole, se présenteront au tribunal des prud'hommes d'Arles.



Depuis plus de deux ans, elles et ils dénoncent, le travail dissimulé, le non-paiement des heures supplémentaires, le non-respect des contrats de travail, le non-respect des règles de sécurité aux travail...(la liste est longue !).

Les syndicats de l'union régionale du Languedoc-Roussillon de la Confédération Nationale du Travail (CNT), tiennent à travers ce communiqué :

-À saluer la détermination de nos camarades ouvrières et ouvriers agricoles en lutte pour réclamer leurs droits élémentaires ;

-À dénoncer une fois de plus, l'exploitation organisée par ces négriers. Le patronat n'a pas de frontière dès qu'il s'agit de s'asseoir sur le code du travail et les acquis sociaux de la classe ouvrière ;

CES LUTTES SONT MALHEUREUSEMENT RARES, L'UNION RÉGIONALE CNT DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, EXPRIME ET ADRESSE TOUT SON SOUTIEN ET TOUTE SA SOLIDARITÉ ENVERS LES CAMARADES.

Salutations anarchosyndicalistes et syndicalistes révolutionnaires,

L'union régionale CNT du Languedoc-Roussillon
6 rue d'Arnal 30000 Nîmes
Mail : ur.lr@cnt-f.org